

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit: JoMix AB-30**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'extinction d'incendie

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

Feuerschutz Jockel GmbH & Co.KG

Jägerwald 28 -30

42897 Remscheid

Fon +49 (0) 2191 9667-0

Fax +49 (0) 2191 9667-54

info@jockel.de

www.jockel.de

**Service chargé des renseignements:** Feuerschutz Jockel GmbH & Co.KG

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum-Nord / GIZ-Nord Poisons Centre

Telefon / Phone +49 (0) 551/19240

24h / 7d

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS08

**Mention d'avertissement** Attention

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthylène-glycol

##### Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

**Nom du produit: JoMix AB-30**

(suite de la page 1)

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 107-21-1	éthylène-glycol	30-50%
EINECS: 203-473-3	☠ STOT RE 2, H373; ☠ Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119456816-28		
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	0,1-3%
EINECS: 200-661-7	☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

**Après ingestion:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: JoMix AB-30

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Mettre les personnes en sécurité.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

**Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage:

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

##### Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 107-21-1 éthylène-glycol

VME Valeur momentanée: 104 mg/m<sup>3</sup>, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: JoMix AB-30

(suite de la page 3)

**67-63-0 propane-2-ol**VME Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre P1

**Protection des mains:**

Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

**Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Jaunâtre
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

<b>valeur du pH:</b>	5 - 8
----------------------	-------

**Changement d'état**

<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	-31 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.

<b>Point d'éclair</b>	> 60 °C
-----------------------	---------

<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

**Limites d'explosion:**

<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: JoMix AB-30

(suite de la page 4)

<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,05 - 1,15 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effet primaire d'irritation:

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: JoMix AB-30

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Catalogue européen des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

##### Emballages non nettoyés:

##### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA  
Classe néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2018

Révision: 20.11.2018

Nom du produit: JoMix AB-30

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

#### Service établissant la fiche technique:

ADEEGO GmbH

Wildsteig 4A

D-42113 Wuppertal

Tel. +49 (0) 202 2575700

Fax. +49 (0) 202 2575701

Email: mail@adeego.de

www.adeego.de

**Contact:** Dr. Axel Deeg

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2